

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2021 - Délibération n° 2021/09/05

Objet : PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT DES POSTES DE TECHNICIENS DE RIVIERE POUR L'ANNEE 2022 POUR LA FIN DE LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS TERRITORIAUX MILIEUX AQUATIQUES SOURCES EN ACTION ET CREUSE AVAL (2017-2022) ET LA PREPARATION DES CONTRATS SUIVANTS

L'an deux mille vingt et un, le 28 septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 septembre 2021, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – SARTY DENIS – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard – DAVID Robert – PARAYRE Régis – MEYER Christian – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – BORD Jean-Jacques – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – BOURDEIX Dominique – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique.

Etaient excusés : VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – RIGAUD Régis – FINI Alain – LAGRAVE Annick – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – RABETEAU Raymond – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – LAPORTE Martine.

Pouvoirs (Cf. loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 permettant à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. Mme DUBOUIS donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. SIMON-CHAUTEMPS Franck donne pouvoir à M. GAUDY Sylvain
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
6. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à M. LAINE Joël
7. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry
8. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. M. GAILLARD Thierry
9. Mme LAPORTE Martine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléance : M. PICOURET Michel remplace M. TROUSSET Patrick.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOREAU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	43	52			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
52	0	0	0	0	0

Vu la compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest.

Vu les règles de financement de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Vu la délibération n° 2021/05/07 du conseil communautaire du 20 mai 2021 relative à l'engagement de la Communauté de communes dans la préparation du prochain CTMA Creuse aval qui portera sur la période 2024-2029, en vue de sa signature en tant que maître d'ouvrage.

Vu la délibération n° 2021/05/06 du conseil communautaire du 20 mai 2021 relative à l'engagement de la Communauté de communes dans la préparation du prochain CTMA Sources en action qui portera sur la période 2024-2029, en vue de sa signature en tant que maître d'ouvrage.

Vu la délibération n°2021/05/04B du conseil communautaire du 20 mai 2021 relative à la programmation de la phase 5 du CTMA Sources en action et son plan de financement - volets travaux agricoles et communication/étude dont la mise en œuvre est prévue pour 2022

En vue de mettre en œuvre la fin des opérations prévues dans les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques validés (« Sources en actions » et Creuse aval 2017-2021) et de préparer les prochaines contractualisations, la Communauté de communes est dotée de 2 animateurs, soit 1,8 ETP dédiés à la mission « rivières ».

Ces agents sont chargés de gérer les marchés publics afférents à la thématique, suivre les études et travaux, échanger/se concerter avec les propriétaires et exploitants concernés par les actions prévisionnelles, échanger avec les coordonnateurs du programme et autres partenaires du projet.

La répartition des missions et du temps de travail entre les agents sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 est la suivante :

- Poste n°1 : responsable du service environnement, 1 ETP dont 0,8 ETP consacré au Contrat « Sources en actions ». Missions principales :
 - Référent principal sur le Contrat Vienne amont
 - Suivi général et stratégique du travail du service environnement, de la mise en œuvre des deux Contrats, des opérations de mise en cohérence hydrographique dans le cadre de l'exercice de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI).
 - Mise en œuvre de travaux de restauration de milieux aquatiques sur une partie des bassins versant Vienne amont
 - Mise en œuvre du volet communication
 - Mise en œuvre du volet zones humides (référente principale CEN Limousin – Nouvelle Aquitaine)
 - Préparation des futures contractualisations

- Poste n°2, technicien de rivières, 1 ETP est consacré aux Contrats de rivières : 0,5 ETP sur la « Sources en actions », 0,5 ETP sur la Creuse aval. Ses principales missions sont :
 - Référent principal sur le Contrat Creuse aval
 - Mise en œuvre de travaux de restauration de milieux aquatiques sur une partie des bassins versant de la Vienne amont et de la totalité sur la Creuse aval
 - Mise en œuvre du volet indicateurs de suivi sur les deux Contrats
 - Mise en œuvre du volet continuité écologique sur les deux Contrats
 - Suivi de l'animation étangs (externalisée) sur le Contrat Vienne amont
 - Assistance pour la préparation des futures contractualisations

L'Agence de l'eau peut apporter un soutien financier maximum de 60% des dépenses d'animation des Contrats (frais salariaux chargés et forfait frais de fonctionnement) suite à la signature des deux Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques concernés par la Région Nouvelle-Aquitaine.

- **Pour le Contrat Vienne amont**, 1,3 ETP sont consacrés à l'animation, soit un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 77 888,84€ (dont 64 888,84 € de frais salariaux chargés et 13 000 € de frais de fonctionnement).

Le montant total sollicité est donc de 46 733,30 €, soit 60% du montant éligible (77 888,84€).

Le plan de financement prévisionnel pour les postes d'animation du Contrat Vienne amont est donc le suivant :

Dépenses totales prévisionnelles en €	Dépenses éligibles (proratisées) prévisionnelles en €	Recettes prévisionnelles en €
<ul style="list-style-type: none"> - Poste responsable (1 ETP) : 71 978,32 € (61 978,32 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement) - Poste technicien (1 ETP) : 40 612,36 € (30 612,36 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poste responsable (0,8 ETP) : 57 582,66 € (49 582,66 € salaire + 8000 € forfait frais de fonctionnement) - Poste technicien (0,5 ETP) : 20 306,18€ (15 306,18 € salaire + 5 000 € forfait frais de fonctionnement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau (60% des dépenses éligibles : 77 888,84 €) – 40,47 % : 46 733,30 € - Communauté de communes – 59,53% : 65 857,38 €
TOTAL DES DEPENSES : 112 590,68 €	TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 77 888,84 €	TOTAL DES RECETTES : 112 590,68 €

- Pour le Contrat Creuse aval, 0,5 ETP sont consacrés à l'animation, soit un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 20 306,18 € (dont 15 306,18€ de frais salariaux chargés + 5000 € de frais de fonctionnement).

Le montant total sollicité auprès de ce partenaire est donc de 12 183,71 €, soit 60% du montant éligible (20 306,18 €).

Le plan de financement prévisionnel pour les postes d'animation du Contrat Creuse aval est donc le suivant :

Dépenses totales prévisionnelles en €	Dépenses éligibles (proratisées) prévisionnelles en €	Recettes prévisionnelles en €
<ul style="list-style-type: none"> - Poste technicien (1 ETP) : 40 612,36 € (30 612,36 € salaire + 10 000 € forfait frais de fonctionnement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Poste technicien (0,5 ETP) : 20 306,18€ (15 306,18 € salaire + 5 000 € forfait frais de fonctionnement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'eau (60% des dépenses éligibles : 20 306,18 €) – 30 % : 12 183,71 € - Communauté de communes – 70 % : 28 428,65 €
TOTAL DES DEPENSES : 40 612,36 €	TOTAL DES DEPENSES ELIGIBLES : 20 612,36 €	TOTAL DES RECETTES : 40 612,36 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le plan de financement relatif aux postes d'animation du Contrat « Sources en actions » pour l'année 2022 ;
- Approuve le plan de financement relatif aux postes d'animation du Contrat Creuse aval pour l'année 2022 ;
- Autorise M. Le Président à solliciter le concours financier auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour l'année 2022 pour ces deux Contrats ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- Autorise M. Le Président à engager les crédits nécessaires ;
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

